

Registre des entreprises de l'Ontario (REO)

Intégrations du REO avec l'Agence du revenu du Canada (ARC)



Avertissement : Les renseignements partagés avec vous dans ce document sont la propriété du ministère des Services au public et aux entreprises (MSPE). Ce document et son contenu peuvent être employés par les utilisateurs du Registre des entreprises de l'Ontario (REO) qui fournissent des services aux entreprises dans le REO, mais ils demeurent la propriété du MSPE. Le MSPE peut apporter des révisions à ce document à sa seule discrétion ou sans vous en aviser.

Février 2024, v1.0

Aperçu des intégrations du REO

- Depuis que le Registre des entreprises de l'Ontario (REO) a été lancé en octobre 2021, les intégrations avec l'ARC et les ministères partenaires ont été étendues de façon à inclure les partenariats et les entreprises individuelles (en plus des sociétés).
- Les intégrations sont des échanges de données entre systèmes basés sur une fréquence et des éléments convenus. Elles créent des efficacités en partageant des renseignements essentiels entre les ordres de gouvernement.
- Les dépôts effectués auprès du REO déclenchent le partage de certains renseignements d'affaires avec l'ARC.
- Les nouvelles entités enregistrées en Ontario se voient attribuer par l'ARC un numéro d'entreprise (NE) qui identifie une entité d'affaires que l'ARC partage électroniquement avec le REO.

Intégration REO-ARC - Sociétés

Renseignements/Dépôt	Transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Non transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Délais	Remarques / Renseignements supplémentaires
SOCIÉTÉS				
Dépôt des statuts constitutifs	- Raison sociale* - Dénomination commerciale (d'affaires) (si différente de la raison sociale) - Adresse (siège régional et principal lieu d'affaires) - Date d'incorporation - Administration - Juridiction	Adresses des nouveaux administrateurs Date de nomination des administrateurs	Transmission par le REO à l'ARC : 24-48 heures Traitement par l'ARC : - L'ARC crée le NE immédiatement et le transmet électroniquement au REO	- Déclenche la création d'un nouveau NE - La liste des administrateurs envoyée à l'ARC est limitée à cinq personnes
Dépôt d'un avis de changement, d'un rapport initial ou d'un rapport annuel	Le cas échéant : Administrateurs – ajouts et suppressions	- Mises à jour d'adresses (siège régional et principal lieu d'affaires) - Renseignements sur les administrateurs Adresses des nouveaux administrateurs et dirigeants, Dates de nomination et/ou de démission des administrateurs ou dirigeants	Transmission par le REO à l'ARC : 24-48 heures Traitement par l'ARC : - L'ARC effectue le traitement immédiatement après avoir reçu les changements du REO.	Envoyé uniquement si le NE est en dossier dans le REO

*Quand une demande de changement de raison sociale est soumise après le dépôt d'une incorporation (généralement le jour même) et un NE n'a pas été attribué, les mises à jour apportées à la raison sociale ne peuvent pas être fournies électroniquement à l'ARC.

Intégration REO-ARC - Sociétés

Renseignements/Dépôt	Transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Non transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Délais	Remarques / Renseignements supplémentaires
SOCIÉTÉS				
Dépôt de clauses modificatrices	Le cas échéant : - Raison (dénomination) sociale proposée (les mises à jour de raisons sociales ne peuvent être fournies que sous forme électronique à l'ARC si le NE a déjà été assigné) - Changement d'administrateurs	- Changement du nombre d'administrateurs (fixe ou minimum/maximum) - Mises à jour apportées à l'organisation du capital social	Transmission par le REO à l'ARC : 24-48 heures Traitement par l'ARC : - L'ARC effectue le traitement immédiatement après avoir reçu le changement du REO	Envoyé uniquement si le NE est en dossier dans le REO
Dépôt de statuts de fusion	- Raison sociale - Dénomination commerciale (d'affaires) (si différente de la raison sociale) - Adresse de la société remplaçante (siège régional et principal lieu d'affaires) - Date d'incorporation de la société remplaçante - Liste des sociétés précédentes - Administrateurs - Juridiction	Adresses des nouveaux administrateurs Date de nomination des administrateurs	Transmission par le REO à l'ARC : 24-48 heures Traitement par l'ARC : - Environ un mois; pendant la période pointe de janvier, le traitement peut prendre plus de temps.	L'ARC communique au ROE le NE qui sera conservé ou utilisé pour l'entité nouvellement constituée

Intégration REO-ARC - Sociétés

Renseignements/Dépôt	Transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Non transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Délais	Remarques / Renseignements supplémentaires
SOCIÉTÉS				
Dépôt de clauses de dissolution	- Raison sociale - Type - Dissolution (volontaire, involontaire) - Reconstitution - Date d'entrée en vigueur de la dissolution ou reconstitution	- Adresse (siège régional et principal lieu d'affaires) - Jurisdiction	Transmission par le REO à l'ARC : 24-48 heures Traitement par l'ARC : - L'ARC effectue le traitement immédiatement après avoir reçu le changement du REO	Envoyé uniquement si le NE est en dossier dans le REO
Dépôt de clauses de prorogation (poursuite des activités en Ontario)	Chiffré et envoyé par courriel séparément à l'ARC (non transmis électroniquement à partir du REO) - Raison sociale - Ancienne raison sociale - Ancienne juridiction - Date d'incorporation - Date de prorogation - Adresse (siège régional et principal lieu d'affaires)	- Changement du nombre d'administrateurs (fixe ou minimum/maximum) - Mises à jour apportées à l'organisation du capital social	Transmission par le REO à l'ARC : - Le fichier est envoyé chaque semaine à l'ARC Traitement par l'ARC : - Environ deux à trois jours ouvrables, compte tenu du volume reçu.	Fichier Excel généré chaque lundi (la date de clôture des données est le vendredi d'avant ou, s'il s'agit d'un jour férié, le jeudi d'avant pour respecter l'échéance du lundi pour produire le fichier)

Intégration REO-ARC – Partenariats

Renseignements/Dépôt	Transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Non transmis électroniquement par le REO à l'ARC	Délais	Remarques / Renseignements supplémentaires
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ET EN NOM COLLECTIF (SC/SNC)				
Formation d'une SC/SNC	- Associés en nom collectif - Siège social enregistré - Nom de la société	Adresses des associés	Transmission par le REO à l'ARC : 24-48 heures Traitement par l'ARC : - L'ARC crée le NE immédiatement et le transmet électroniquement au REO	Déclenche la création d'un nouveau NE
Déclaration d'une SC/SNC	Les renseignements contenus dans ces dépôts ne sont pas transmis à l'ARC à partir du REO			
Renouvellement d'une SC/SNC				
Dissolution d'une SC/SNC				